



SECTION DE L'HERAULT

TEL/ 04-67-15-75-65

Port :06-11-60-25-67

e-mail :fo.034@dgfip.finances.gouv.fr

**Syndicat National
des Finances Publiques
Force Ouvrière**

Section de l'HERAULT

CTPD du 25 novembre 2010

Ce CTPD avait un seul point à l'ordre du jour nécessitant un vote, les 4 autres points relevant plutôt de l'information, mais non moins importants.

**Transfert du recouvrement des taxes d'urbanismes et des redevances
d'archéologie préventive**

De la Trésorerie Hérault - Amendes vers la celle de Montpellier Municipale.

De bonnes raisons peut-être mais la manière n'y est pas !

Les taxes en question (liées au permis de construire) sont actuellement recouvrées par 2 agents du poste de Hérault Amendes.

L'administration nous expose les raisons techniques de ce transfert :

- Le recouvrement de ces taxes relève de la gestion publique, alors que les autres missions relèvent, elles, de la gestion fiscale ;
- ce sera une simplification pour le poste et la municipale sera mieux à même d'assurer cette mission puisqu'en contact régulier avec les ordonnateurs locaux ;

Si pour la délégation FO-DGFIP-34 ce raisonnement semble logique, il faut tout de même replacer ce transfert dans son contexte :

Ce n'est pas le premier aller-retour effectué par ces missions déplacées au gré des opportunités,

mais plus grave, cette décision n'a même pas fait l'objet d'entretiens ou de consultations préalables avec les principaux concernés, à savoir les agents affectés à cette mission.

A ces observations faites par FO, la Direction locale rétorque que la distance entre les 2 postes est minime, et que les agents travailleront dans de meilleures conditions ; Sur la question des parkings, il a été répondu que les agents garderont les dispositions actuelles.

Toutefois, FO-DGFIP-34 ne peut accepter cette argumentation et dénonce au contraire le peu de souci qu'a la Direction locale des personnes derrière les emplois.

Pour ces raisons la délégation FO-DGFIP-34 a voté contre ce transfert.

Informations sus CHORUS –mise en place du CSP et du SFACT

Tout d'abord la terminologie de ces services n'est toujours pas stabilisée.

A ce jour le CSP deviendrait le centre d'engagement et le service facturier deviendrait le service de paiement accéléré soit SPA (sujet à quiproquo, n'en doutons pas !)

Un point d'étape a été fait.

Ce n'est pas à nous certes de vous expliquer les rouages de ces nouvelles structures mais restons à votre disposition pour vous les commenter.

L'outil Chorus est presque opérationnel dans le département.

La phase de recrutement est en voie de finalisation

Les personnels émanent de différents ministères, celui de la Culture, du Travail, de la Jeunesse et des sports, de l'économie,

des directions de la concurrence et consommations répressions des fraudes, et de celle de la DRFIP bien entendu. (se reporter à notre compte rendu des CAP mutations.)

L'installation immobilière a privilégié la proximité fonctionnelle.

Il semblerait que tous les acteurs ont été formés et que les opérations préparatoires de reprise des données seront faites avec l'aide de consultants.

Après l'exposé de ces éléments, FO-DGFIP-34 a exprimé son inquiétude sur la mise à mal du décret de 62 et notamment le respect de la séparation de l'ordonnateur et du comptable. La délégation a également mis en garde la tentation de sacrifier l'équipe contrôle par rapport à celle de gestion, et ce notamment dans le cadre des réductions d'emplois. Elle s'est inquiétée de la gestion de personnels venant de tous horizons avec chacun ses particularités en particulier financières.

FO-DGFIP-34 restera attentive au moindre dérapage.

Point sur l'immobilier à la DRFIP

Transfert des bureaux de Direction du 3eme vers le 4eme étage du site de Montmorency

La mission d'audit prendra leur place au 3eme

La Division ressources humaines revient également sur la DRFIP au 3eme étage.

Le service facturier (composante du service dépense) sera installé au 2eme étage de ce même site

Le CSP lui sera dans les locaux de l'INSEE (à côté du site Montmorency).

Les points 3 et 4 nous informais d'une part la mise en place d'une expérimentation des espaces de dialogue et d'autre part d'un dispositif de formation contre les discriminations devant aboutir d'ici 2 ans.

Expérimentation des espaces de dialogues

Il a été fait appel à des volontaires. 57 agents ont répondu positivement la ventilation est de 26% de A plus, 29% de A, 25% de B et moins de 20% de C.

Ces groupes se réunissent dans un premier temps avec 3 sociologues de l'IRES, en dehors de la présence de la Direction.

Un rapport sera ensuite présenté.

Une deuxième série de réunions se tiendront sans l'IRES mais avec des « facilitateurs (agents formés spécialement).

Les compte rendu feront l'objet d'une information en CTPD.

Dispositif de formation contre les discriminations

Le choix a été pris localement de commencer par un séminaire de tous les cadres A chefs et encadrant d'unités.

Une équipe de formateurs aura en charge cette mission.

Des questions diverses ont été formulées.

La délégation FO-DGFIP-34 a voulu **aborder 2 sujets portant notamment sur le site du Millénaire.**

Tout d'abord FO s'est inquiété des dires selon lesquels et malgré des interventions précédentes, des restrictions **de congés selon des périodes, blanches, bleues, rouges** avaient été décidées par un chef de service.

La Direction confirme cette volonté affichée mais elle a demandé à ce que le chef de service concerné y renonce. Toutefois elle précise que la réglementation habituelle s'applique à savoir, le caractère prévisionnel des congés plusieurs mois à l'avance, et l'application éventuelle de la nécessité de service.

Cela veut tout dire !!!

FO-DGFIP-34 a également interpellé la Direction sur la **problématique de la restauration** sur le site du Millénaire.

Dans un premier temps effectivement la Centrale a refusé tout projet de création d'une restauration collective sur place compte tenu de l'environnement (IBM 10mn à pied) Cependant devant les arguments opposés notamment la création d'un second SIP, la Direction va renouveler sa demande. FO a insisté pour que ce ne soit pas une simple demande pour la forme mais une réelle volonté d'aboutir. Car comme il a été dit, les résultats dépendent souvent de l'ardeur que l'on met à défendre un dossier, or de l'ardeur on sait que l'on peut l'avoir dans ce département riche en expérimentation de tout ordre.

L'Administration, elle, nous a informés également des mouvements spécifiques sur poste demandés à la Centrale. Il s'agit de Lodève et St Pons.

FO-DGFIP-34 a attiré l'attention de la Direction locale sur les critères non remplis notamment en ce qui concerne le poste de Lodève, mais dans l'intérêt des postes ils avaient voté pour ces demandes.

La délégation FO-DGFIP-34 au CTPD

Luc DARRAS, Michel LOUGNON, Gisèle SAWCZUK-AMOUROUX, Fabienne CARA, Eric LAFFITTE